



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE
LEGENDAIRE**

**DÉCISION N° DM-25-406
EN DATE DU 01 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville d'organiser un spectacle inaugural pour célébrer les fêtes de fin d'année ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Compagnie Remue-Ménage ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec la Compagnie remue-ménage Siège social situé au : 50 avenue Sémard à 94200 IVRY SUR SEINE. Association loi 1901, pour la création, la diffusion et la promotion de projets artistiques Représentée par Lebeherc Damien en sa qualité de Président. Afin d'assurer la prestation du spectacle Légendaire le 5/12/2025 de 19h45 à 20h45 dans le cadre de la soirée d'inauguration des fêtes de fin d'année ; le montant de la prestation s'élève à dix mille deux cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes (10259,88 euros) TTC

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20251201-lmc1H13714H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/12/2025 Date de Publication : 01/12/2025
